



CNPS

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N° 99-476 du
2 août 1999 et par décret N° 2000-487 du 12 Juillet 2000

AVIS

(PROLONGEMENT DE DELAI DE PARUTION)

A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Le délai de parution des deux (02) appels d'offres ouverts relatifs à :

- L'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA CNPS ;
- L'ACQUISITION DE SOLUTIONS D'EXPLOITATION INFORMATIQUE,

initialement prévus du 06 août au 03 septembre 2025, sont prolongés jusqu'au **mercredi 17 septembre 2025 à 12h00**.

Dès lors, les entreprises à jour de leurs cotisations sociales (CNPS) et de leurs charges fiscales (impôts), sont toujours autorisées à retirer les cahiers des charges contre paiement préalable des frais d'un montant de **50 000 F CFA non remboursable** par appel d'offres, au siège de la CNPS sis à l'immeuble « La Prévoyance », rue du commerce, Abidjan Plateau, jusqu'au **mercredi 17 septembre 2025 à 12 h 00**.

A la suite du paiement, le cahier des charges est mis à la disposition des entreprises exclusivement par voie électronique à l'adresse indiquée par celles-ci.

Les offres des soumissionnaires devront être transmises à la CNPS au plus tard le **mercredi 17 septembre 2025 à 12 h 00**, délai de rigueur à l'endroit spécifié.

Pour ce faire, le soumissionnaire recevra de l'adresse email suiviao@cnps.ci, un lien d'accès à l'environnement de dépôt des soumissions contenant les dossiers :

- DEPOT DE VOTRE SOUMISSION.
- et
- DOCUMENTS TRANSMIS PAR LA CNPS.

L'ouverture des offres se fera **en conférence virtuelle**.

La date, l'heure et le lien seront communiqués aux soumissionnaires pour leur participation.

Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires pourront contacter la CNPS à l'adresse email suiviao@cnps.ci.

LA DIRECTION GENERALE